

Demande déposée le 29/10/2024

N° PC 003 042 24 V0006 T01

Par :	GAEC PLIM représenté par Mme LOT Ludivine
Demeurant à :	Néglots 03120 LE BREUIL
Représenté par :	Madame LOT Ludivine
Sur un terrain sis à :	Néglots 03120 LE BREUIL 42 E 758
Nature des Travaux :	Construction d'un bâtiment agricole de stockage avec panneaux photovoltaïques

Surface de plancher : /

Arrêté n°2024-089

Le Maire de la Ville de LE BREUIL,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses Articles L 421-1 et suivants, et R421-1 et suivants,
VU le permis de construire n° PC 003 042 24 V0006 accordé le 18/06/2024 à l'EI LOT PIERRE, pour la construction d'un bâtiment agricole de stockage avec panneaux photovoltaïques, sur un terrain cadastré section 42 E 758, sis lieudit Néglots,
VU les lettres du 29/10/2024 de l'EI LOT PIERRE et du GAEC PLIM, demandant transfert dudit permis de construire.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le permis de construire n° PC 003 042 24 V0006, accordé à l'EI LOT PIERRE le 18/06/2024, EST TRANSFERÉ au GAEC PLIM représenté par Mme LOT Ludivine, pour le projet décrit dans le cadre de présentation.

ARTICLE 2 : La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.
Elle est exécutoire à compter de sa transmission.

Fait à LE BREUIL, Le 7 novembre 2024

Le Maire,

Jacky PERROT



INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT